



écotech
Québec

MÉMOIRE

Présenté à

L'Association pour le Développement de la Recherche et de l'Innovation du Québec
(ADRIQ)

Dans le cadre de la

Consultation publique auprès des acteurs du système d'innovation québécois
en vue de la prochaine
Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation
(SQRI)

Volet : Recherche industrielle et innovation

Août 2012

ÉCOTECH QUÉBEC, LA GRAPPE DES TECHNOLOGIES PROPRES

Écotech Québec contribue à positionner le Québec comme pôle d'excellence des technologies propres en Amérique du Nord. Elle est un acteur incontournable dans le développement de cette industrie, reconnue comme un moteur de création de richesse et de prospérité. Elle participe à faire du Québec un endroit plus compétitif, plus vert, plus sain.

Première organisation du genre au Canada, Écotech Québec rassemble l'ensemble des décideurs du secteur provenant des quatre coins du Québec, soit les entreprises innovantes, les centres de recherche et de développement et de transfert technologique, les grandes entreprises utilisatrices, les milieux financiers, les institutions d'enseignement et de formation, les centrales syndicales, les associations industrielles et regroupements en technologies propres. Écotech Québec, par ses actions et ses activités, vise la conception, le développement, l'adoption, la commercialisation, l'exportation des technologies propres d'ici.

Les technologies propres – également appelées éco-activités, éco-innovations, éco-technologies ou écotechs – englobent les produits, services, procédés et systèmes qui permettent à son utilisateur d'obtenir une valeur ajoutée tout en diminuant les impacts environnementaux néfastes, soit directement ou ailleurs dans diverses chaînes de valeur.

Selon le relevé effectué par Écotech Québec à l'aide d'experts indépendants, le Québec compte actuellement environ 400 entreprises en technologies propres qui sont répertoriées sur la carte interactive¹ d'Écotech Québec, essentiellement des PME. Ces entreprises sont également qualifiées d'innovantes parce qu'elles disposent d'un savoir-faire, d'une expertise, ou encore d'une propriété intellectuelle. Elles sont classées selon les catégories de l'énergie (énergie renouvelable et efficacité énergétique), de l'eau (traitement, transport et conservation), de l'air, des sols et eaux souterraines, et des matières résiduelles. Enfin, plus de 200 regroupements de recherche publique sont également répertoriés sur la carte.

¹ <http://www.ecotechquebec.com/fr/carte-interactive/>

(Annexe 1)

LE RÔLE DE LA RECHERCHE PUBLIQUE ET PRIVÉE

La recherche publique et privée génère des impacts importants dans le développement scientifique, sociétal et économique du Québec. L'avancement de ces connaissances scientifiques et technologiques contribue de multiples façons à la prospérité, à la notoriété et au bien-être de la population québécoise. Ainsi, le Québec vise l'excellence en recherche et en ce sens :

Question1 : Quelles nouvelles approches ou changements significatifs seraient à privilégier pour permettre aux divers acteurs de la recherche et de l'innovation de réaliser des activités de recherche de calibre international tout en maximisant l'impact sur la société québécoise?

Nouvelles approches ou changements significatifs?	Impacts sur la société québécoise?
<p>Dans un contexte où l'innovation ouverte est un apport stratégique pour accroître la productivité et la compétitivité du Québec et où la demande et le marché jouent un rôle déterminant², il y a tout lieu de <u>mettre de l'avant l'importance du rôle des marchés publics ainsi que les grands donneurs d'ordre</u> dans la commercialisation de technologies propres. Ces deux types d'acteurs sont des leviers de l'innovation à deux niveaux :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) par un rôle de <u>démonstration</u> : le premier contrat commercial est souvent le plus difficile à obtenir pour les développeurs de technologies propres. Le soutien du gouvernement ou d'une municipalité sert d'amorçage visant à démontrer l'efficacité d'une technologie. Une PME peut atteindre un premier stade de développement qui rend les futures transactions plus faciles à réaliser. 2) par un <u>soutien indirect à l'internationalisation</u> : la vente sur un marché local est un prérequis avant l'internationalisation. Elle permet de rassurer les futurs acheteurs et de crédibiliser la technologie en démontrant que le fournisseur - la PME - a pu convaincre son propre marché avant de prospecter ailleurs. <p>Par ailleurs, la mise en place de réseaux de recherche regroupant des universités, des centres technologiques privés et des entreprises est susceptible de contribuer à la dynamique d'innovation. Ceci pourrait se traduire par une plateforme technologique, regroupant plusieurs intervenants des technologies propres et dont les axes de recherche pourraient s'articuler autour de certaines priorités.</p>	<p>L'innovation est la pierre angulaire de la création de richesse nationale qui bénéficie à l'ensemble de la société québécoise.</p> <p>Les entreprises innovantes ayant eu l'occasion de démontrer l'efficacité de leur technologie grâce à son utilisation par des marchés publics ou encore par des donneurs d'ordres d'ici généreront des revenus, prendront de l'expansion, créeront davantage d'emplois et, par conséquent, créeront de la richesse.</p> <p>La création de richesses des suites de la commercialisation des innovations d'entreprises de technologies propres est un résultat avantageux pour la société, aussi bien sur le plan économique que social. En effet, les technologies propres englobent les produits, services, procédés et systèmes qui permettent à un utilisateur d'obtenir une valeur ajoutée tout en diminuant les impacts environnementaux néfastes, soit directement ou ailleurs dans diverses chaînes de valeur.</p> <p>Enfin, il importe de préciser que les technologies propres touchent l'ensemble des secteurs économiques du Québec.</p>

² Conseil de la science et de la technologie (2010). *L'innovation ouverte : enjeux et défis pour le Québec. Rapport de conjoncture 2009*, Québec : CST.

LES ENJEUX ET PRIORITÉS DE LA NOUVELLE SQRI

A - LES DOMAINES, LES ENJEUX SOCIÉTAUX ET LES ENJEUX ÉCONOMIQUES À ÊTRE PRIORISÉS

Le Québec, à titre de société et d'économie du savoir ouverte sur le monde, souhaite maximiser l'impact de la recherche et de l'innovation au profit de la population et de l'économie québécoise. Pour ce faire, il est impératif de faire des choix qui permettraient au Québec de conserver son leadership mondial ou de se hisser à ce niveau:

Question 2 : Quels sont les domaines (ex. : aéronautique, science de la vie, innovation sociale, art et média, etc.), et les enjeux sociétaux (ex. : développement durable, vieillissement de la population, etc.) et économiques (ex. : productivité, compétitivité, etc.) qui devraient être priorisés par la SQRI et pourquoi (ex. : masse critique de personnel hautement qualifié présente au Québec, avantage compétitif du Québec, leadership mondial, etc.). Face à ces priorités, quelles mesures particulières devraient être mises en place afin de maximiser l'impact de la recherche et de l'innovation ?

À être priorisés par la prochaine SQRI?		Pourquoi?	Mesures particulières pour maximiser l'impact?
Les domaines?	Les technologies propres	Le Québec compte près de 1000 organisations liées aux technologies propres, dont environ 400 entreprises innovantes et plus de 200 regroupements de recherche publique. De plus, leur utilisation touche l'ensemble des secteurs économiques. D'ailleurs, comme en témoigne la précédente SQRI, la majorité des projets mobilisateurs interpellent les technologies propres. Le Québec se positionne favorablement à l'échelle internationale en matière d'efficacité énergétique, de biomasse, de matières résiduelles, d'hydroélectricité, tout en ayant des atouts significatifs dans les créneaux tels que le traitement de l'eau, le transport, la réhabilitation des sols, la chimie verte, l'éolien et le solaire. Ces secteurs ont intérêt à être consolidés ou davantage propulsés. Enfin, parmi les grands utilisateurs de technologies citons, à titre d'exemples les marchés publics et les grands donneurs d'ordres de tous les secteurs économiques.	Accroître le niveau de commercialisation des innovations issues des activités de R-D réalisées au Québec et améliorer la compétitivité des entreprises du Québec en mettant de l'avant : <ol style="list-style-type: none"> 1) Un crédit d'impôt à la commercialisation des technologies propres³. 2) En promouvant davantage et en bonifiant le volet « Vitrine technologique » du Programme d'Appui à l'innovation du MDEIE en encourageant les marchés publics⁴ à devenir des bancs d'essai et des lieux de vitrine pour les technologies propres conçues ici. 3) En proposant une « Place de marché » qui encourage le lien entre les PME de technologies propres et les grands donneurs d'ordres. Le mécanisme de place de marché permet à un acheteur de s'adresser à un large panel de fournisseurs, et à un fournisseur de présenter son offre à un pool d'acheteurs potentiels.

³ Écotech Québec (2012a) *Projet de crédit d'impôt à la commercialisation*, Montréal : Écotech Québec. Le projet a été soumis en consultation pré-budgétaire au ministère des Finances du Québec en décembre 2011. (Annexe 2)

⁴ Écotech Québec (2012b). *Recensement des grandes catégories d'outils d'activation des marchés publics*, étude réalisée par Deloitte pour le compte d'Écotech Québec, Montréal : Écotech Québec, avril 2012. (Annexe 3)

<p>Les enjeux sociétaux?</p>	<p>Accélérer le virage vers une économie verte</p>	<p>La lutte aux changements climatiques, la protection de l’environnement ou encore la gestion de nos ressources naturelles commandent l’innovation. Ce virage vers une économie verte devrait être vu comme une occasion de favoriser le développement des technologies propres qui constitue une belle occasion de mieux aligner l’économie sur les principes environnementaux et sociaux du développement durable. La création d’opportunités d’affaires pour les technologies propres, de nouvelles entreprises et des emplois verts rendra l’ensemble des secteurs économiques plus compétitifs⁵.</p>	<p>Un meilleur dialogue entre le MDEIE, porteur de la SQRI, et le MDDEP, porteur du PACC 2013-2022, est crucial devrait permettre de mieux conjuguer l’atteinte de nos objectifs environnementaux et le développement d’expertises et d’entreprises dans l’ensemble des régions du Québec. Il faut se lier davantage au MDDEP qui dévoilait récemment le PACC 2013-2020 lequel vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) du Québec tout en lui permettant d’atteindre sa cible ambitieuse qui profitera à l’ensemble de la société québécoise et des générations futures.</p>
<p>Les enjeux économiques?</p>	<p>Soutenir la commercialisation de nos PME (majorité du tissu industriel québécois)</p>	<p>L’innovation ne se limite pas au développement de produits ou de processus. L’un des principaux enjeux auxquels font face les entreprises innovantes, et particulièrement les PME, réside dans la commercialisation des produits et processus qu’elles ont développés⁶. Les montants à investir pour assurer un succès commercial à un nouveau procédé breveté sont généralement beaucoup plus importants que les sommes investies en R-D dudit procédé. Le risque financier de la commercialisation est alors trop important pour permettre à une PME technologique de pénétrer le marché, même si le nouveau procédé a d’excellentes performances opérationnelles.</p>	<p>Accroître le niveau de commercialisation des innovations issues de la R-D réalisée au Québec et améliorer la compétitivité des entreprises du Québec en mettant de l’avant :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Un crédit d’impôt à la commercialisation des technologies propres⁷ 2) En promouvant davantage et en bonifiant le volet « Vitrine technologique » du Programme d’Appui à l’innovation du MDEIE en encourageant les marchés publics⁸ à devenir des bancs d’essai et des lieux de vitrine pour les technologies propres conçues ici. 3) En proposant une « Place de marché » qui encourage le lien entre les PME de technologies propres et les grands donneurs d’ordres. Le mécanisme de place de marché permet à un acheteur de s’adresser à un large panel de fournisseurs, et à un fournisseur de présenter son offre à un pool d’acheteurs potentiels.

⁵ Gouvernement du Québec (2012). *Plan d’action 2013-2020 sur les changements climatiques*, Québec, priorité 4.

⁶ Conseil de la science et de la technologie (2010). *Le financement de l’innovation dans les entreprises*, Étude, Sainte-Foy : Le Conseil.; L’axe 3 de l’actuelle SQRI qui vise un accroissement de la productivité et de la compétitivité par l’innovation, évoque également l’importance de mieux soutenir les activités de commercialisation laquelle demeure toujours un défi.

⁷ Écotech Québec (2012a). *Op. cit.*

⁸ Écotech Québec (2012b). *Recensement des grandes catégories d’outils d’activation des marchés publics*, étude réalisée pour le compte d’Écotech Québec, Montréal : Écotech Québec, avril 2012.

LES ENJEUX ET PRIORITÉS DE LA NOUVELLE SQRI (SUITE)

B - LE POSITIONNEMENT INTERNATIONAL DU QUÉBEC

Question 3 : Concernant le positionnement international du Québec en recherche et innovation, quels sont les enjeux majeurs auxquels le Québec est confronté? Quels sont les moyens que la SQRI devrait adopter pour faire face à ces enjeux ?

Enjeux majeurs auxquels le Québec est confronté?	Moyens que la SQRI devrait adopter pour faire face à ces enjeux
<p>La commercialisation et l’exportation selon le CST(2008) sont des maillons à renforcer⁹. Plus encore, la protection de la propriété intellectuelle par les entreprises québécoises demeure un élément à prendre en considération : en 2010, les entreprises ontariennes ont fait appel 3 fois plus aux brevets pour protéger leur PI comparativement aux entreprises québécoises¹⁰. Qu’il s’agisse de la commercialisation sur les marchés locaux ou étrangers, les pratiques de protection de la PI sont moins utilisées par nos entreprises.</p> <p>Au-delà de la prise de brevets, les entreprises doivent mieux comprendre l’importance de se doter d’une véritable stratégie de propriété intellectuelle laquelle est essentielle à la création, la protection, la gestion de leurs intangibles. Il s’agit pivot stratégique pour la survie, la rentabilité et la valeur de l’entreprise¹¹.</p> <p>Enfin, l’excellence en recherche et innovation résulte de la compétition entre acteurs (tant publics que privés) et en ayant les meilleurs qui collaborent, et ce, peu importe leur localisation. Des ententes bilatérales entre pays doivent permettre de faciliter à la fois les échanges commerciaux mais également la collaboration en matière de recherche et d’innovation entre universités et industriels.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure sensibilisation aux pratiques de protection de la PI <ul style="list-style-type: none"> ○ Offrir des formations spécialisées par des experts du domaine ○ Augmenter le financement pour protéger l’innovation en incluant : <ul style="list-style-type: none"> ▪ L’élaboration d’une stratégie de protection intellectuelle ▪ La prise de brevet • Favoriser les ententes bilatérales qui faciliteront les échanges commerciaux, mais également en matière de recherche et développement (en incluant les universités, les entreprises)

⁹ Conseil de la science et de la technologie (2008). Innovation et mondialisation, Québec : Le Conseil.

¹⁰ http://www.stat.gouv.qc.ca/savoir/indicateurs/brevets/inventions_qc_prov.htm

¹¹ Carboneau, L. (2011). *Une perspective planétaire : La propriété intellectuelle : le fer de lance des entreprises des entreprises innovantes*, conférence présentée au Forum international de la propriété intellectuelle (FORQPIQ), 3 février 2011; Carboneau, L. (2012). *Stratégies de PI pour le secteur de l’énergie propre au Québec*, conférence donnée aux membres d’Écotech Québec, 28 mai 2012

LE DISPOSITIF DE LIAISON, DE VALORISATION ET DE TRANSFERT EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET D’INNOVATION QUÉBÉCOIS

Depuis plusieurs années, le Québec a mis en place un dispositif¹² pour soutenir les acteurs du système québécois d’innovation dans leurs activités de liaison, de valorisation et de transfert des résultats de la recherche vers les utilisateurs, les milieux de pratique et le marché. À cet effet :

Question 4: Pour améliorer la performance de ce dispositif, comment, la prochaine SQRI pourrait-elle établir une meilleure concertation et coordination entre les acteurs, faciliter les liens entre les producteurs et les utilisateurs de connaissances issues de la recherche et renforcer le soutien en matière de valorisation, de transfert et d’utilisation des résultats de la recherche qu’elle soit technologique ou sociale?

Sous-questions	
1. Comment la prochaine SQRI pourrait-elle établir une meilleure concertation et coordination entre les acteurs?	Mieux s’appuyer sur les grappes industrielles qui sont l’une des rares structures qui misent sur la concertation et la coordination entre les acteurs de leur propre écosystème. La finalité d’une grappe est d’améliorer la compétitivité des entreprises, laquelle passe par l’innovation.
2. Comment la prochaine SQRI pourrait-elle faciliter les liens entre les producteurs et les utilisateurs de connaissances issues de la recherche?	Mieux faire connaître l’offre tout en proposant des occasions d’échanges entre utilisateurs et développeurs. Mettre de l’avant l’importance du rôle des marchés publics et des grands donneurs d’ordre dans le développement, l’adoption et la commercialisation de technologies propres.
3. Comment la prochaine SQRI pourrait-elle renforcer le soutien en matière de liaison, de valorisation, de transfert et d’utilisation des résultats de la recherche qu’elle soit technologique ou sociale?	Diffuser périodiquement auprès de ses parties prenantes les résultats et des analyses portant sur l’état du développement de la recherche et de l’innovation, qu’elle soit technologique ou sociale.

¹² Le dispositif québécois de liaison, valorisation et transfert comprend notamment les regroupements sectoriels de recherche industrielle (6), les CCTT (46), les CLT (5), les OLTIS (2), les SVU (4), les consortiums (4).

LA CULTURE DE L'INNOVATION

Pour développer au Québec une culture de l'innovation qui favorise la créativité, l'attitude ouverte et critique à l'égard des avancées scientifiques et technologiques, il est nécessaire d'assurer un dialogue science et société dynamique et enrichissant ainsi que la disponibilité d'une relève en recherche et innovation compétente et en nombre suffisant :

Question 5: Quels moyens la SQRI devrait-elle mettre en œuvre pour accélérer davantage chez les différents acteurs de la société québécoise, le développement d'une telle culture de l'innovation au Québec?

Moyens?	Commentaires?
En s'arrimant avec le Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat	L'innovation et la création d'entreprises sont des résultats directement associés à l'activité entrepreneuriale. La Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat fait le pari de l'innovation en stimulant l'entrepreneuriat, la créativité et mettant de l'avant l'importance du talent.

LE SOUTIEN À L'INNOVATION DANS LES ENTREPRISES

Outre les divers crédits d'impôt reliés aux dépenses de recherche et développement, le Gouvernement du Québec a mis en place diverses mesures pour soutenir les efforts de recherche et d'innovation et l'amélioration de la productivité des entreprises. Ces mesures se répartissent globalement entre le soutien direct à des projets portés par les entreprises et au soutien à des organismes dédiés à appuyer les efforts des entreprises.

Question 6: Selon votre connaissance de ces mesures, pensez-vous que celles-ci visent les bonnes cibles? Quelles remarques ou recommandations feriez-vous à cet égard qui permettraient de maximiser l'impact et la valeur ajoutée du soutien public aux efforts d'innovation et d'amélioration de la productivité et de la compétitivité des entreprises?

Mesures actuelles	Bonnes cibles? (Commentaires)	Remarques ou recommandations qui permettraient de maximiser l'impact et la valeur ajoutée du soutien public aux efforts d'innovation et d'amélioration de la productivité et de la compétitivité des entreprises?
Crédit d'impôt relatif aux salaires de R-D	Il faut pouvoir l'étendre à la phase de la commercialisation si l'on souhaite obtenir les retombées escomptées	L'introduction d'un crédit d'impôt à la commercialisation ¹³ qui pourrait constituer le prolongement des crédits d'impôt à la recherche scientifique et au développement expérimental (RS&DE) aux entreprises qui se seraient préalablement qualifiées pour l'obtention de crédits d'impôt à la RS&DE. La mesure touche principalement les PME et vise à accroître le niveau de commercialisation des innovations issues de la R-D et à améliorer la compétitivité des entreprises du Québec. L'impact positif de cette mesure se refléterait dans l'ensemble des secteurs économiques car les technologies propres sont utilisées dans tous les types d'entreprises et organisations.
PAI – volet vitrine technologique	Encourager les organisations publiques et parapubliques à devenir des bancs d'essai et des lieux de vitrine pour les technologies propres	En devenant des bancs d'essai, des lieux de vitrines pour des entreprises de technologies propres, ces organisations publiques/parapubliques mettent de l'avant la notion d'exemplarité qui passe par l'achat de solutions innovantes et propres avant le marché privé. Cette façon de faire représente une opportunité pour plusieurs PME qui peuvent profiter d'un premier contrat d'importance.

¹³ Écotech Québec (2012), op. cit.

LES TROIS PRIORITÉS (DOMAINES, MESURES, ACTIONS, ETC.) DE VOTRE SECTEUR D’ACTIVITÉS

L’ADRIQ se fait le porte-parole de la majorité des acteurs de l’écosystème d’innovation, qui sont d’avis que l’accroissement de l’efficacité de l’action de l’État passe notamment, par le développement d’une vision plus globale, forte et concertée des enjeux sectoriels de l’innovation. L’ADRIQ souhaite que son rapport de consultation réponde aux questions posées par le MDEIE et qu’il englobe aussi les avenues de solutions préconisées par les grands groupes sectoriels et autres groupes d’acteurs importants de l’innovation.

Question 7: Dans votre secteur d’activités, quelles seraient les trois grandes priorités (enjeux, mesures, actions, etc.) que vous croyez cruciales pour stimuler davantage la recherche et l’innovation dans les entreprises et garantir un retour sociétal important ?

Trois priorités majeures?	Pourquoi?
<p>Soutenir la commercialisation des technologies propres</p>	<p>Les crédits d’impôt pour la R-D, incluant le crédit d’impôt remboursable pour la R-D salaire, sont des incitatifs fiscaux qui favorisent la réalisation d’activités innovatrices au Québec et constituent d’importants leviers pour le développement économique du Québec.</p> <p>L’innovation, l’un des principaux moteurs du développement économique, est fondamentale au succès des entreprises qui souhaitent demeurer compétitives, tant sur leurs marchés nationaux qu’à l’international.</p> <p>Or, l’innovation ne se limite toutefois pas aux résultats, produits ou procédés issus d’activités de R-D. L’un des principaux enjeux auxquels font face les entreprises innovantes réside dans la commercialisation des produits et des processus qu’elles ont développés.</p> <p>À l’heure actuelle le régime fiscal québécois favorise très peu les activités de commercialisation.</p> <p>Dans ce contexte et afin de tenir compte de l’importance que revêt pour les entreprises du Québec le fait de pouvoir commercialiser des résultats, produits ou procédés issus de leurs activités de R-D au Québec, nous proposons que la législation fiscale soit modifiée pour permettre à une société de réclamer le crédit d’impôt remboursable pour la R-D salaire à l’égard des salaires que celle-ci aura versés à ses employés lorsque ceux-ci réaliseront des activités de commercialisation en lien avec un résultat, produit ou procédé issu d’activités de R-D menées au Québec par les employés de la société. Il en sera de même si les activités de commercialisation sont réalisées au Québec par un sous-traitant qui n’a pas de lien de dépendance avec elle. Dans ce dernier cas, le crédit d’impôt remboursable portera sur la moitié du montant du contrat de recherche.</p> <p>L’impact positif de cette mesure se refléterait dans l’ensemble des secteurs économiques car les technologies propres sont utilisées dans tous les types d’entreprises et organisations.</p>

<p>Rapprocher les marchés publics des développeurs et fournisseurs de technologies propres</p>	<p>Les marchés publics - notamment les gouvernements, municipalités et organismes publics - sont de gros acheteurs de biens et de services et représentent d'importants débouchés pour le commerce international¹⁴. Dans le contexte qui nous préoccupe, ils constituent un levier d'action important en vue de stimuler le développement des technologies propres¹⁵. À titre d'exemple, un gouvernement peut recourir à des technologies propres dans la réalisation de projets publics, se doter de politiques d'achats publics en adoptant des critères environnementaux¹⁶ et en exigeant des produits désignés à contenu recyclé mesurable.</p> <p>Une demande publique est susceptible de générer des effets de démonstration en fournissant aux acteurs économiques des renseignements sur les avantages potentiels des technologies propres¹⁷. Enfin, les marchés publics doivent tenir compte des accords de commerce internationaux et éviter de créer des effets similaires à des mesures protectionnistes.</p>
<p>Miser davantage sur les relations entre les donneurs d'ordres et les PME innovantes pour accroître l'acquisition, mais également le développement de technologies propres ici.</p>	<p>Les relations entre les PME innovantes et les donneurs d'ordres peuvent prendre différentes formes, telles que la relation client-fournisseur ou encore celle de sous-traitance. Dans le domaine des technologies propres, une meilleure connaissance de l'offre existante par les grands donneurs d'ordres permettrait aux PME d'accroître la commercialisation de leurs solutions innovantes, notamment sur leur territoire. Les grands donneurs peuvent également devenir des partenaires de l'innovation des PME en leur permettant d'avoir accès à des informations stratégiques ou encore en améliorant leurs technologies sur la base de leurs besoins et défis. Par ailleurs, ce type de lien pourrait être utile pour les grands donneurs d'ordres qui auront des projets dans le cadre Plan Nord étant donné l'importance du développement durable qui lui est associé et leurs éventuels besoins en matière de technologies propres. Enfin, une « Place de marché » pourrait être l'occasion de mettre en contact davantage de PME avec des grands donneurs d'ordre de sorte que les PME puissent présenter leur offre et trouver des acheteurs ici.</p>

¹⁴ OCDE (2002). *Revue de l'OCDE sur la gestion budgétaire*, volume 2, no 3, Paris : OCDE, 218 p.

¹⁵ À titre d'exemple, le gouvernement du Canada a mis sur pied un programme pilote (Programme canadien pour la commercialisation des innovations) qui sollicite et finance la mise au point de solutions à des besoins ministériels précis. Le gouvernement stimule ainsi la demande et devient un premier utilisateur. L'environnement est l'un des secteurs prioritaires. <https://achatsetventes.gc.ca/initiatives-et-programmes/programme-canadien-pour-la-commercialisation-des-innovations-pcci/details-du-programme/secteurs-prioritaires>. Par ailleurs, l'initiative Greening Greater Toronto est également à signaler : <http://www.greeninggreatertoronto.ca/initiatives/procurement.asp>

¹⁶ Des États membres de l'Union européenne consacrent une part croissante de leur pouvoir d'achat aux marchés publics pour stimuler l'éco-innovation et le recours à des technologies et services écologiques en Europe, dont les Pays Bas. Consulter également : OCDE (2003). *La performance environnementale des marchés publics*, Paris : OCDE, 244 p.

¹⁷ Jaffe, A.B. et al (2000). *Technological change and the environment*, Cambridge, Mass. : NBER Working paper No. 7970).

Consultation ADRIQ-SQRI : FICHE RÉSUMÉ-SYNTHESE DU MÉMOIRE

Nom de votre organisation : Écotech Québec	Courriel : dleclerc@ecotechquebec.com
Nom de la personne contact : Denis Leclerc	Téléphone : 514-864-8310

Question 1 : LE RÔLE DE LA RECHERCHE PUBLIQUE ET PRIVÉE

Nouvelles approches ou changements significatifs pour permettre de réaliser des activités de recherche de calibre international tout en maximisant l'impact sur la société québécoise?
<ul style="list-style-type: none"> Dans un contexte où l'innovation ouverte est un apport stratégique pour accroître la productivité et la compétitivité du Québec et où la demande et le marché jouent un rôle déterminant, il y a tout lieu de mettre de l'avant l'importance du rôle des marchés publics dans la commercialisation des technologies propres et la mise en place de réseaux de recherche regroupant des universités, des centres technologiques privés et des entreprises

Question 2 : LES ENJEUX ET PRIORITÉS DE LA NOUVELLE SQRI

Domaines, enjeux sociétaux et enjeux économiques qui devraient être priorisés par la SQRI?
<i>Domaine</i> : Technologies propres
<i>Enjeux sociétaux</i> : Accélérer le virage vers une économie verte en s'appuyant sur la lutte aux changements climatiques, la protection de l'environnement et la gestion de nos ressources naturelles, lesquels commandent l'innovation
<i>Enjeux économiques</i> : soutenir la commercialisation des technologies de nos PME pour créer davantage de richesse collective

Question 3 : LES ENJEUX ET PRIORITÉS DE LA NOUVELLE SQRI (SUITE) – Positionnement international

Enjeux majeurs auxquels le Québec est confronté en ce qui a trait à son positionnement international en recherche et innovation?
<ul style="list-style-type: none"> La commercialisation et l'exportation sont des maillons à renforcer. Plus encore, la protection de la propriété intellectuelle, par les entreprises québécoises, doit être un élément à considérer. Au-delà de la prise de brevets, les entreprises doivent mieux comprendre l'importance de se doter d'une véritable stratégie de propriété intellectuelle laquelle est essentielle à la création, la protection, la gestion de leurs intangibles. Enfin, il faut favoriser les ententes bilatérales qui faciliteront les échanges commerciaux, mais également ceux en matière de R-D.

Question 4 - LE DISPOSITIF DE LIAISON, DE VALORISATION ET DE TRANSFERT EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION QUÉBÉCOIS

Moyens pouvant être mis place par la prochaine SQRI pour:	
Établir une meilleure concertation et coordination entre les acteurs?	Tirer avantage des grappes, l'un des rares structures qui misent sur la concertation et la coordination entre les acteurs et leur écosystème
Faciliter les liens entre les producteurs et les utilisateurs de connaissances?	Faire connaître l'offre en proposant davantage d'occasions d'échanges entre utilisateurs et fournisseurs de technologies
Renforcer le soutien en matière de liaison, de valorisation et de transfert?	Diffuser périodiquement auprès de ses parties prenantes les résultats et des analyses portant sur l'état du développement de la recherche et de l'innovation, qu'elle soit technologique ou sociale.

Question 5 : LA CULTURE DE L'INNOVATION

Moyens pour accélérer davantage le développement d'une telle culture de l'innovation au Québec?
<ul style="list-style-type: none">• En s'arrimant avec le Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat

Question 6 : LE SOUTIEN À L'INNOVATION DANS LES ENTREPRISES

Meilleures cibles pour les mesures visant à soutenir les efforts de recherche et d'innovation et l'amélioration de la productivité des entreprises?
<ul style="list-style-type: none">• Crédit d'impôt relatif aux salaires de R-D prolongé aux activités de commercialisation des activités de la R-D
<ul style="list-style-type: none">• PAI – vitrine technologique en incitant les organisations publiques/parapubliques et les donneurs d'ordres à devenir des bancs d'essais et des lieux de vitrine.

Question 7 : LES TROIS PRIORITÉS (DOMAINES, MESURES, ACTIONS, ETC.) DE VOTRE SECTEUR D'ACTIVITÉS

Trois priorités majeures de votre secteur d'activités au regard de la prochaine SQRI?
<ul style="list-style-type: none">• Soutenir la commercialisation des technologies propres
<ul style="list-style-type: none">• Rapprocher les marchés publics des développeurs et fournisseurs de technologies propres
<ul style="list-style-type: none">• Miser davantage sur les relations entre les donneurs d'ordres et les PME innovantes pour accroître l'acquisition, mais également le développement de technologies propres ici.